

BULLETIN DE DON IN MEMORIAM

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné
de votre chèque ou ordre de virement, à :

Fondation de l'AP-HP
3 avenue Victoria
75004 Paris

Don effectué en mémoire de : _____

Vous souhaitez nous adresser un message : _____

De la part de : Mme Mr Mr et Mme

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

PAYS _____ TELEPHONE _____

EMAIL : _____

D'un montant total de _____ €

Par chèque, à l'ordre de la Fondation de l'AP-HP

Par virement bancaire de France et de l'étranger : écrivez-nous à contact.fondation-aphp@aphp.fr

Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre don.

En cas de don collectif, veuillez remplir le tableau récapitulatif ci-après.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Les sommes versées à la Fondation de l'AP-HP sont déductibles de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% de leur montant et dans la limite de 20% du revenu imposable. Si le montant dépasse cette limite, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes. (Article 200 du Code des Impôts). Si vous êtes assujettis à l'ISF, votre don est déductible à hauteur de 75% de son montant dans la limite de 50 000€ (Article 885-0 V bis du Code Général des Impôts).

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles vous concernant en vous adressant à la Fondation par simple mail : contact.fondation-aphp@aphp.fr

Vos coordonnées ne font l'objet d'aucune communication extérieure.

